



En pleine COVID-19, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU réaffirme la reconnaissance des Principes d'Abidjan et appelle à une action conjointe entre l'ONU et le GPE

Déclaration publique, 15 juillet 2021

Dans une [résolution](#) adoptée par consensus le lundi 12 juillet, et parrainée par 54 États, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a réaffirmé sa reconnaissance des [Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation](#), exhortant les États à agir contre la commercialisation de l'éducation, et a demandé aux Nations Unies de travailler avec le [Partenariat mondial pour l'éducation](#) (GPE) afin de les mettre en œuvre.

En particulier la résolution :

- Prend note de l'élaboration par des experts de principes directeurs tels que les **Principes d'Abidjan** sur les obligations des États en matière de droits humains de fournir un enseignement public et de réglementer la participation privée à l'éducation (paragraphe préliminaire) ;
- Reconnaît "l'importance primordiale que revêt l'investissement" du **maximum de ressources disponibles dans l'enseignement public** (paragraphe 5), à tous les niveaux d'enseignement, y compris l'enseignement pré-primaire (paragraphe 6) ;
- Prie instamment tous les États de « **réglementer et de contrôler tous les prestataires de services d'éducation**, privés et publics, y compris ceux qui fonctionnent de manière indépendante ou en partenariat avec les États, [...] **pour s'attaquer à l'impact négatif de la marchandisation de l'éducation** » (paragraphe 12) ; et
- Exprime ses préoccupations face à l'accroissement de la **fracture numérique** et souligne que l'intégration des technologies numériques dans l'éducation « ne remplace pas à long terme la scolarisation en présentiel » et a « des effets négatifs imprévus », notamment relatifs aux « changements que ces technologies pourraient entraîner dans l'organisation des systèmes éducatifs » (paragraphe préliminaire).

Cette résolution est la deuxième que le Conseil des droits de l'Homme adopte en reconnaissance des Principes d'Abidjan, après une [précédente](#) en 2019, et s'ajoute à la [reconnaissance](#) similaire de toutes les grandes institutions mondiales et régionales de droits humains et de titulaires de mandat en matière de droit à l'éducation.

Point crucial, la résolution 2021 du Conseil des droits de l'Homme engage « la Haute-Commissaire à **collaborer avec les organismes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, avec le Partenariat mondial pour**

l'éducation et avec les organisations de la société civile, afin d'apporter un soutien technique aux États pour la réalisation du droit à l'éducation pendant et après la pandémie de COVID-19 ». Cette recommandation sera essentielle pour aider les gouvernements à intégrer le droit à l'éducation dans leurs projets de construction de meilleurs systèmes éducatifs après la pandémie de COVID-19.

Le lien entre le GPE, la principale organisation multilatérale de financement de l'éducation, et les droits humains, est particulièrement important. Pour garantir que les droits humains soient effectivement placés au cœur de la programmation de l'éducation et ne se limitent pas à des déclarations rhétoriques, la collaboration entre, d'une part, le GPE en tant qu'organisme de financement harmonisé, d'autre part l'UNESCO et le HCDH, en tant qu'organisations de défense des droits humains et d'élaboration de politiques, pourrait s'avérer essentielle. À cet égard, l'UNESCO a récemment conçu une série d'outils pour aider les États à prendre en compte le droit à l'éducation dans la planification et la gestion de l'éducation, ce qui pourrait contribuer à combler cette lacune. Les organisations signataires s'engagent à travailler avec ces institutions pour soutenir l'utilisation pratique du droit à l'éducation dans la planification et la mise en œuvre du secteur de l'éducation, conformément à la résolution.

Les [Principes d'Abidjan](#) ont été adoptés en février 2019 par 57 des [expert·e·s](#) mondiaux·ales les plus qualifié·e·s en matière d'éducation et de droits humains, à l'issue d'un [processus consultatif](#) de trois ans avec des décideur·euse·s, des communautés et des praticien·ne·s. Ce texte historique rassemble les instruments existants en matière de droits humains dans le contexte de l'implication croissante du secteur privé dans l'éducation. Les Principes d'Abidjan sont rapidement devenus l'instrument de référence pour mettre en pratique le droit à l'éducation.

Signataires

1. ActionAid International
2. Alliance Globale pour l'Éducation et de Développement - Niger
3. Amnesty International
4. Brazilian Campaign for the Right to Education
5. Center for African Studies of the University of Porto
6. Centre de Recherche et d'Action pour le Développement (CRAD), Haiti
7. Civil Association for Equality and Justice (ACIJ)
8. CONAMEPT coalition de Madagascar
9. East African Centre for Human Rights
10. Education For All Sierra Leone Coalition (EFA-SL)
11. Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights
12. Initiative for Social and Economic Rights (ISER)
13. Mouvement Ivoirien des Droits humains (MIDH)
14. National Coalition for Education (NCE), India
15. OMEP - Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire /World Organization for Early Childhood Education
16. Organisation pour la Démocratie, le Développement Economique et Social
17. Oxfam India
18. Oxfam International
19. Peoples Alliances in Central East (PACE) - India
20. Regroupement Education Pour Toutes et pour Tous (REPT), Haiti
21. Right to Education Forum (RTE Forum) - India
22. Right to Education Initiative
23. Solidarité Laïque
24. Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Éducation du Niger

Documents essentiels

- Résolution du Conseil des droits de l'Homme sur le droit à l'éducation (2021): <https://bit.ly/3B4tW4C>
- Site web des Principes d'Abidjan: <https://www.abidjanprinciples.org/fr/home>

Contacts

- Sylvain Aubry, Director of Law and Policy, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, sylvain@gi-escr.org
- David Archer, Head of Public Services, ActionAid, David.Archer@actionaid.org
- Mercedes Mayol Lassalle, OMEP World President mercedes.mayol@worldomep.org
- Anjela Taneja, Advocacy Lead, Oxfam India, anjela@oxfamindia.org
- Constanza Argentieri, Co-Director, Civil Association for Equality and Justice (AICJ), cargentieri@acij.org.ar
- Augustine M. Kambo, Head of Operation/ program support, -EFA-SL Coalition, kamboaugustine@gmail.com
- Drissa Bamba, President du Conseil d'Administration (PCA), siege_midh@yahoo.fr